



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 057-215701475-20230609-D17_2023-DE

S²LO

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 7

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation

05/06/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme KOLODZIEJ Jocelyne.

Etaient présents :

Mme ANDREUCCI Lydia, M. ANTOINE Dominique, M. DIYELANI-BALONZI René, Mme GAUTHERON Jocelyne, Mme JUSTE Laetitia, Mme KOLODZIEJ Jocelyne, M. MAGER Alexandre

Procuration(s) :

Mme WOLFF Caroline donne pouvoir à Mme ANDREUCCI Lydia

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme WOLFF Caroline

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme JUSTE Laetitia

Numéro interne de l'acte : D17_2023

Objet : Le projet PLUI et règlement OAP arrêté au 03 Avril 2023 : l'avis du Conseil Municipal est sollicité

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Eurométropole de Metz a été arrêté par le Conseil Métropolitain le 03 Avril 2023.

En application de des articles L.153-15 et R153-5 du code de l'urbanisme, les communes ont la possibilité d'émettre un avis sur le règlement et les OAP les concernant.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à COIN SUR SELLE

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Juste
L. JUSTE

MAIRIE DE COIN SUR SELLE



J. Kolodziej
J. KOLODZIEJ